



## COVID-19 / SDIS 30

### Bilan depuis le mois de Mars

Dès les premiers effets de l'arrivée du virus dans notre pays, les sapeurs-pompiers du Gard ont immédiatement activé leurs procédures opérationnelles spécifiques, notamment celle relative aux interventions nécessitant une protection particulière pour les intervenants.





Depuis le début du mois de mars 2020, les sapeurs-pompiers du Gard ont réalisé **567 interventions liées au COVID- 19**, ce qui démontre l'implication du SDIS dans la gestion globale de cette crise sanitaire.

**L'activité opérationnelle globale moyenne a baissé de près de 30%** depuis la mise en place des mesures de confinement.

Ci-dessous, courbe de l'activité opérationnelle quotidienne du SDIS 30 liée au COVID 19 : Période 09/03 au 17/04 :



Placé comme l'une des priorités par le Directeur départemental dans la gestion de cette pandémie, l'aspect logistique et approvisionnement des centres de secours a nécessité une organisation repensée et restructurée pour répondre aux objectifs suivants :

- mettre en place des mesures de protections maximales des agents et intervenants du SDIS
- poursuivre nos missions de service public et garantir le même niveau de secours à nos concitoyens, en toutes circonstances et en s'inscrivant dans la durée.

Un renforcement de la pharmacie à usage interne du SDIS s'est opéré, notamment pour renouveler les kits de protection pour maladie infectieuses à destination des intervenants et assurer un approvisionnement de tous les produits nécessaires.





Une base logistique forte est désormais totalement opérationnelle.

D'un point de vue des effectifs, 1700 sapeurs-pompiers du Gard sont opérationnels (sur 2500 habituellement). Cette différence s'explique par l'application du plan d'action et de continuité et la nécessaire mise en réserve d'une partie du personnel pour être en capacité de se renouveler dans une anticipation de la gestion de la maladie. 60 sapeurs-pompiers et agents du Sdis du Gard ont été mis en isolement par mesure conservatoire depuis le début de l'épisode.

Les régimes de travail des centres de secours ont été modifiés pour éviter des contacts entre les équipes et « sanctuariser » les unités opérationnelles (Gardes de 24h au lieu de 12h). Dans ce même sens, l'accès aux centres de secours est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

De nouveaux matériels sont utilisés comme le masque de protection dédié à la vie de caserne, élaboré par la société gardoise EMINENCE. (Photo Garde du CSP Nîmes)

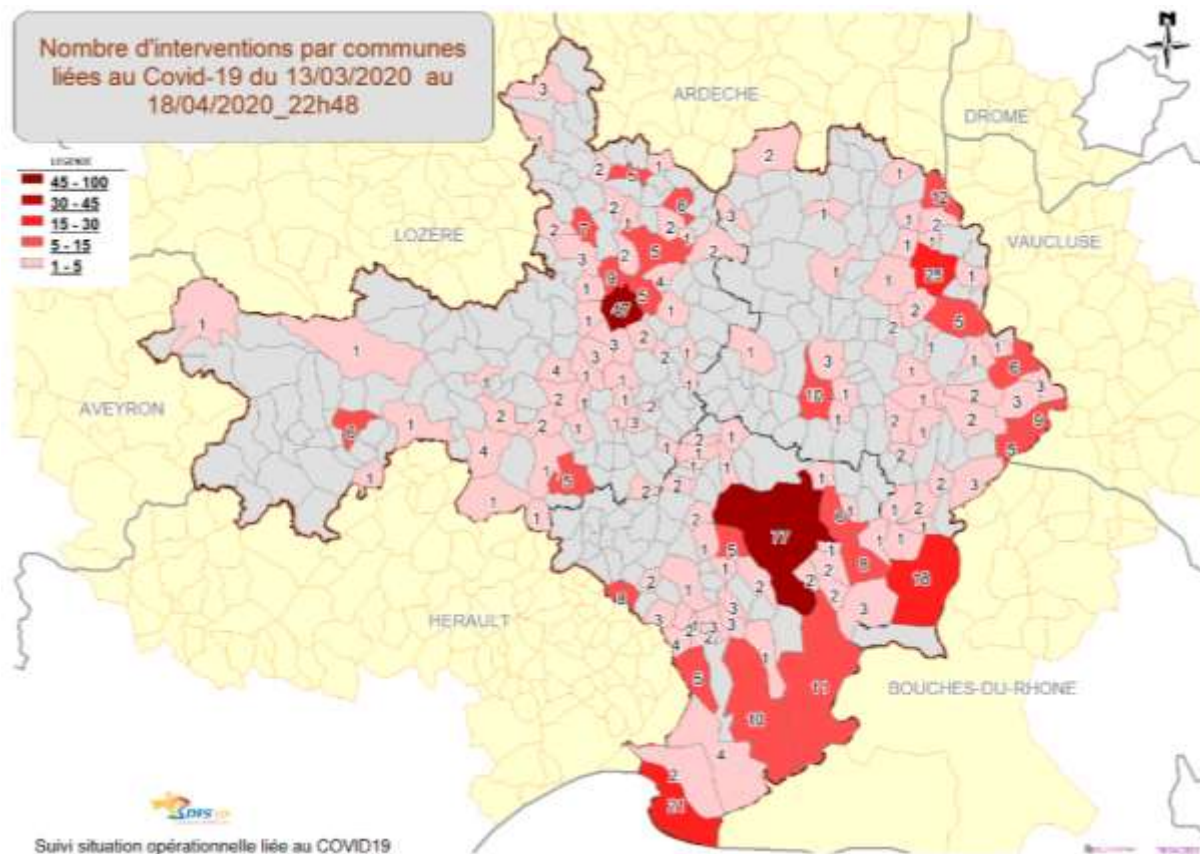


...ou la mise en œuvre d'un Dispositif d'Isolement des VICTimes (DIVIC) dans les ambulances.





Les relations interservices, mais aussi avec les SDIS de la zone SUD, sont quotidiennes avec une écoute et une entraide permanente entre partenaires.



Le SDIS est organisé pour faire face dans cette lutte et démontre, plus que jamais sa force d'adaptation, une des valeurs essentielles des sapeurs-pompiers.

**NB : Les sapeurs-pompiers du Gard rappellent que M.le Préfet du Gard a pris et reconduit un arrêté d'interdiction d'emploi du feu qui est toujours en vigueur.**